Image not found or type unknown

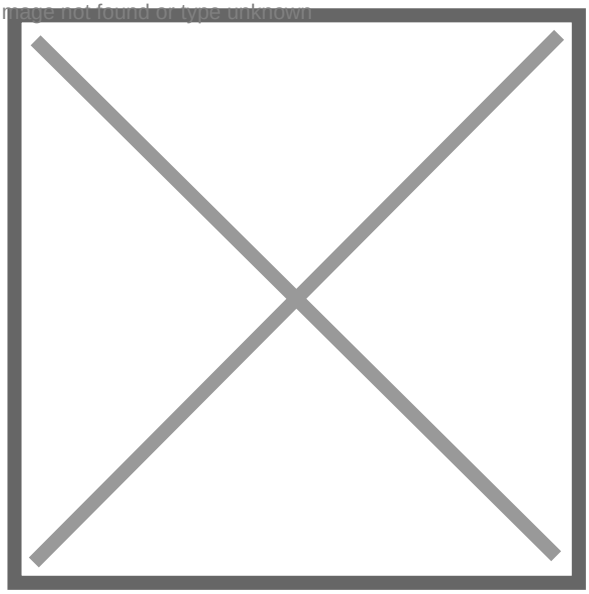

Conflit associes sarl 10/45/45

Par **coucou44**, le **25/07/2015** à **14:24**

Bonjour,
Mon mari est associé avec deux autres personnes dans une sarl artisanale :
associé 1 = 45%
associé 2 = 10% et salarié
mon mari = 45%

L'associé 1 gère le financier (encaissement, règlement) et le courrier, il intervient sur les chantier (approvisionnement, réalisation).
L'associé 2 est salarié et s'occupe de la réalisation.
Mon mari s'occupait avant du commercial/finances/administratif, mais depuis novembre, il ne s'occupe plus que du commercial, saisit les devis et sert d'assistant sur certains chantiers (arpète) car il souhaitait arrêter mais l'associé 1 ne veut pas.

Mon mari et l'associé 1 ne se rémunère plus depuis septembre 2014(enfin mon mari pour le sûr, car j'ai l'impression que l'associé 1 se sert) de façon à redresser la barre.
Les frais de mon mari ne sont pas remboursés par la société, ce qui gonfle le compte-courant en associé (alors que dans le même temps, cela ne semble pas être le cas de l'associé 1).

Le problème est que l'associé 1 ne fait aucun retour à mon mari sur la situation comptable et fiscale de la société. Or, j'ai appris par des personnes extérieures que des Huissiers s'étaient rendus sur un des chantiers des 2 autres associés.

Je soupçonne l'associé 1 de détourner des fonds et les deux associés 1 et 2 de ne pas travailler dans les règles de l'art car ils ont un litige avec un maître d'oeuvre qui ne veut pas régler sa facture pour des raisons de retard de livraison (pénalités plus qu'excessive alors qu'il n'y a aucun contrat qui les lie en ces termes). Les deux associés ne veulent pas aller voir un

avocat alors que ça semble être une bonne idée.
J'ai même peur que les deux soient de mèche...

Question 1 : Quelles sont les obligations de l'associé 1 vis à vis des autres sur le plan comptable, fiscal et financier ?
Question 2 : Quelles solutions pour sortir de la société sans être responsable des agissements des autres tout en récupérant les frais (surtout s'il a créé des dettes ou détourner de l'argent) ou pas (tanpis si on perd tout), sachant que mon mari n'a pas de repreneur pour ses parts ?
Question 3 : Si les associés ne veulent pas récupérer les parts de mon mari gratuitement, quelle porte de sortie s'offre à lui ?
Question 4 : Peut-on porter plainte contre les associés pour ne pas être responsable de ses potentiels agissements (détournement, malfaçons ou autre) ?

Merci pour vos conseils éclairés avant que nous nous retrouvions dans une situation plus catastrophique encor !

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés